

L'ACCESSIBILITÉ DES  
PRATIQUES  
CULTURELLES ET  
SPORTIVES POUR LES  
PERSONNES EN  
SITUATION DE  
PAUVRETÉ



Recherche collaborative  
Résultats intermédiaires –  
Décembre 2024

**Crébis** | CENTRE DE RECHERCHE  
DE BRUXELLES  
SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES

**LE  
FOR  
UM** BRUXELLES  
CONTRE  
LES  
INÉGALITÉS

**CBCS** |   
CONSEIL BRUXELLOIS DE  
COORDINATION SOCIOPOLITIQUE

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES **ULB**



AVEC LE  
SOUTIEN  
FINANCIER

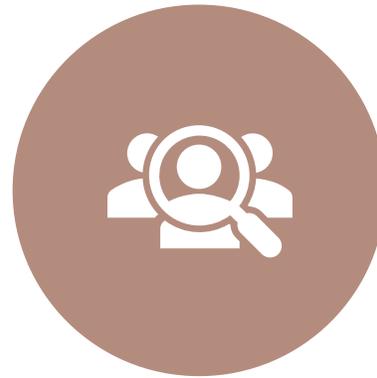
  
FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

# Protocole méthodologique

## Mettre en dialogue différentes formes de savoirs



**26 ENTRETIENS  
EXPLORATOIRES** AUPRÈS DE  
PROFESSIONNELS ET PERSONNES  
CONCERNÉES;



**DEUX GROUPES DE  
RECHERCHE:** L'UN COMPOSÉ DE  
PROFESSIONNELS DE LA CULTURE, DU  
SPORT ET DE L'ACTION SOCIALE (GRP- 4  
SÉANCES); L'AUTRE DE PERSONNES,  
EXPERTES DE VÉCU (GRE - 4 SÉANCES) +  
DEUX SÉANCES DE MISE EN DIALOGUE.

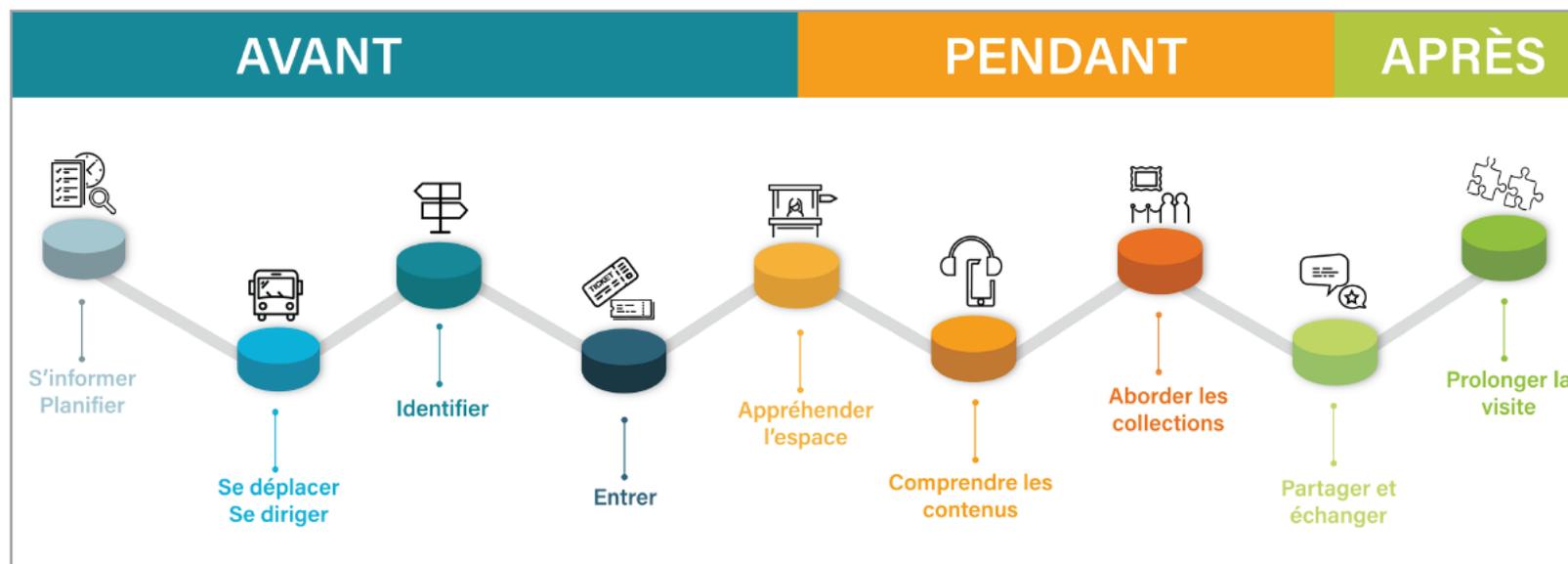


**DEUX ENQUÊTES PAR  
QUESTIONNAIRE** (APRÈS DES  
PERSONNES CONCERNÉES – 400  
RÉPONDANTS ET AUPRÈS DES  
PROFESSIONNELS DE LA CULTURE ET DU  
SPORT (600 RÉPONDANTS ) EN COURS)

## Méthodologie - Etude MSW

Une enquête auprès des musées (48) – 2 enquêtes auprès des (non)-utilisateurs (205) en situation de pauvreté

Chaîne de l'accessibilité



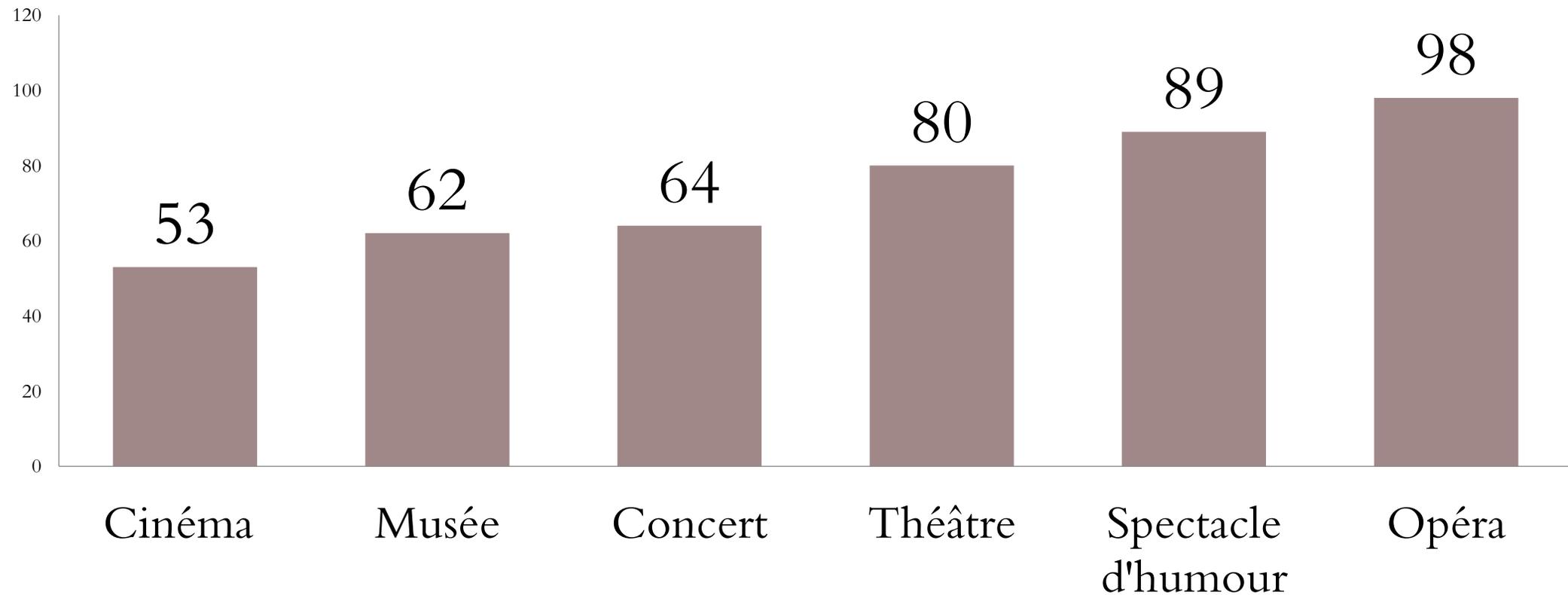
## Biais méthodologiques



Sur base de territoires pilotes (comme les aspérités locales)

Périmètre du champ d'étude : définition polymorphe de la culture et de la pauvreté

Quelques chiffres (provisaires) – Au cours de l'année écoulée, je n'ai jamais été au ...



Matériels (financiers,  
mobilité, ...);

Manque de **connaissance**  
et de **proposition**;

Liés aux **contraintes du**  
**quotidien**  
(particulièrement quand  
on rencontre des  
difficultés financières)

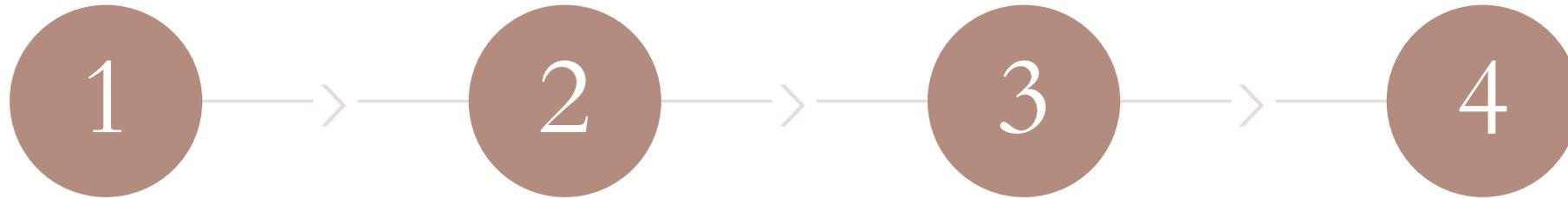
Liés au **type d'offre** (ce  
qui est disponible sur un  
territoire)

**de légitimité** (« cela n'est  
pas pour moi »; se sentir  
à sa place; avoir le droit à  
des loisirs, ...)

Freins à l'accessibilité (non exhaustifs)



# Freins matériels – Coût financier



- Le **prix** : connu ou supposé + **plus tous les extras** en plus du prix de l'activité-même (tenue adaptée, parking, etc.)

- Concernant les **dispositifs de réduction des prix** :

- Non connaissance
- Non demande (stigmatisation ; complexité des procédures/digitalisation/non harmonisations des pratiques).

- Questionnement sur la **gratuité** = risque de dévalorisation de l'activité et mise en danger financière de plus petites structures

Les personnes doivent faire face à des choix financiers multiples (ou plutôt à des **renoncements en continu**) : quelle place pour « le loisir » (?)

# Coût financier

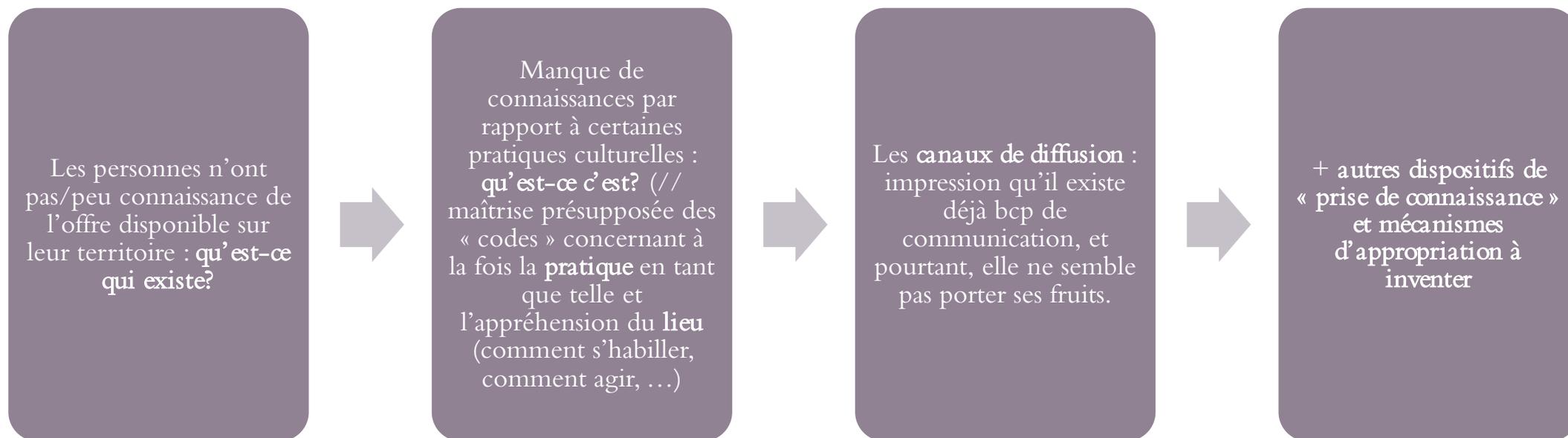
108 visiteurs de musées/97 personnes ne les visitant pas

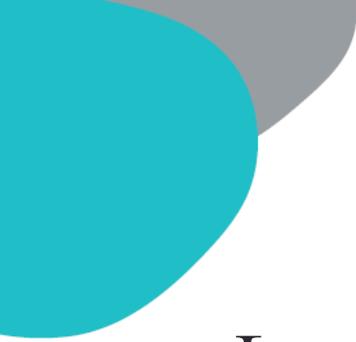
- L'importance de la gratuité et du coût n'intervient que pour 1/3 des personnes allant déjà au musée
- Le coût financier n'est perçu que par 9% des personnes n'allant pas au musée comme un frein. Par contre, pour 59% d'entre elles, cela pourrait être une source de motivation d'y aller

Côté musées

- La gratuité du 1<sup>er</sup> dimanche du mois est perçue par les musées : positivement (24%), négativement (45%); neutres ou sans avis (23%), non applicable (8%)

# Méconnaissance de l'offre du point de vue des personnes concernées





# La communication

- 30% des non-utilisateurs ne trouvent pas les informations pratiques
- 39% des utilisateurs ont trouvé facilement les informations pratiques

## Les musées

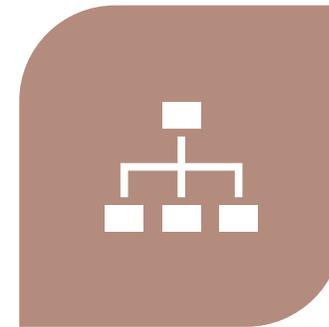
20% d'entre eux évoquent le manque de communication comme étant un frein

33% d'entre eux diffusent de l'information dans les CPAS

# Manque de **connaissance** sur les besoins et d'interconnaissance



MANQUE DE CONNAISSANCE DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE SUR LES BESOINS ET ATTENTES DE CERTAINS PUBLICS (QUESTIONNEMENT SUR L'EXISTENCE DE SPÉCIFICITÉS EN LA MATIÈRE)



MANQUE DE COLLABORATION ET INTERCONNAISSANCES ENTRE PROFESSIONNELS DES DEUX SECTEURS QUI NE PERMET PAS DE TRAVAILLER LES REPRÉSENTATIONS DE CHACUN



## Besoins des publics et inter-connaissance

- 33% des musées interrogés estiment qu'une médiation spécifique pourrait avoir un effet de levier
- Dans les entretiens qualitatifs, les musées soulignent l'importance des partenariats extérieurs notamment avec des structures spécialisées dans le social

### *Du côté des visiteurs*

- 1/3 des visiteurs y allant apprécient les médiations proposées alors que 65% y vont pour la diversité des thématiques, 61% pour le face à face avec l'œuvre originale, 56% aime visiter de manière indépendante
- Pour les non-visiteurs, 57% pourraient y aller si on leur propose d'être accompagné ou si l'entrée est gratuite (59%). Les dispositifs numériques les intéressent peu. Par contre, un médiateur volant (37%) ou un guide du visiteur gratuit (34%) semblent les intéresser

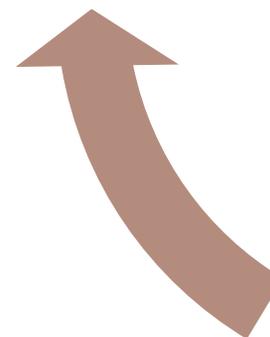
# Manque de proposition de la part de professionnels



Financements à court terme qui frappent les deux secteurs, précarités des conditions de travail = difficile d'ébaucher un cadre de travail pérenne pour prendre le temps



Manque d'acteur-central qui fait le lien entre ce public et les professionnels (si absence de médiateur culturel)



Action-sociale : Ne pas proposer parce que ce n'est pas une priorité pour le territoire et/ou institution (vu comme un besoin secondaire)



01

ISOLEMENT SOCIAL  
(PRATIQUE INDIVIDUELLE ET  
COLLECTIVE – GROUPE  
COMME MOTEUR MAIS,  
ENSUITE, FREIN POUR  
L'ÉMANCIPATION?)

02

SE PROJETER DANS  
L'AVENIR/CHARGE  
MENTALE DE PLANIFIER ET  
ORGANISER. (FACE À LA  
CHARGE MENTALE  
CONTINUE LIÉE AUX  
DIFFICULTÉS FINANCIÈRES  
ET CE QUI EN DÉCOULE)

03

AUTRES PRÉOCCUPATIONS  
DU QUOTIDIEN. ARBITRAGE  
NÉCESSAIRE DANS LES  
DIFFÉRENTS BESOINS //  
INVESTISSEMENT  
(MATÉRIEL ET MENTAL) À  
RÉPARTIR POUR SATISFAIRE  
CES DIFFÉRENTS BESOINS.

Freins liés aux contraintes du quotidien





Isolement social : en effet, 38% des personnes n'y allant pas affirment que c'est parce qu'elles ne veulent pas y aller seules, 57% d'entre elles aiment l'idée de pouvoir y aller accompagnées.

Le non-intérêt : en tenant compte des non-répondants, 49% ne se rendent pas au musée par manque d'intérêt

# Se sentir « légitime »



Face à la possibilité d'avoir le droit à des loisirs (poids du stigmatisme d'être une personne au cpas)



Face à des pratiques culturelles : Ne pas se sentir légitime à participer à l'activité: « ce n'est pas pour moi » (univers des possibles/éducation à la culture -> ex.: opéra ) ; ne pas se sentir à sa place



// freins « symboliques »



## Légitimité

Seulement 6% des non-utilisateurs craignent de ne pas se sentir à leur place dans un musée

7% reconnaissent ne pas connaître l'utilité du musée

## Quelques mots de conclusion

- Travailler à l'accessibilité de personnes en situation de pauvreté, pour travailler à l'accessibilité de tous et toutes ...
- Plus largement, la plupart de ces freins peuvent concerner un public plus large, avec comme point commun peu ou pas de pratiques culturelles





## Quelques recommandations

Une communication spécifique avec une diffusion en adéquation (notamment sur les mesures de gratuité)

La contribution dérisoire/tarifs préférentiels pour les familles monoparentales

La visite de groupe (art. 27)

Médiation accompagnée tout en laissant de l'espace aux personnes (médiateur volant)

Mieux comprendre les attentes

Pour nous contacter



Marjorie Lelubre :  
lelubre@le-forum.org ;  
0478/67,14,70



[www.crebis.be](http://www.crebis.be)

# Travailler en Centre culturel - Le décret de 2013

Article 2 du décret : « Le présent décret a pour objet le développement et le soutien de l'action des centres culturels afin de contribuer à l'exercice du **droit à la culture des populations**, dans une **perspective d'égalité et d'émancipation**. (...) L'action des centres culturels contribue à l'exercice du droit à la culture et plus largement, à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous et pour tous dans le **respect de l'ensemble des droits humains**. L'action des centres culturels favorise le plaisir des populations de la découverte culturelle par les pratiques qu'ils déploient.

# Travailler en Centre culturel - Le décret de 2013

## Six droits culturels :

- 1° la liberté de création et d'expression;
- 2° l'accès économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel à des oeuvres et à des pratiques diversifiées et de qualité;
- 3° le renforcement de l'exercice d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire;
- 4° l'accroissement des capacités d'expression et de créativité des citoyens, seuls ou en groupe, dans la perspective de leur émancipation individuelle et collective;
- 5° le maintien, le développement et la promotion des patrimoines et des cultures, y compris dans leur phase d'émergence;
- 6° le décloisonnement des pratiques culturelles entre catégories sociales, champs d'action et groupes culturels.

- a) la liberté artistique, entendue comme la liberté de s'exprimer de manière créative, de diffuser ses créations et de les promouvoir;
- b) le droit au maintien, au développement et à la promotion des patrimoines et des cultures;
- c) l'accès à la culture et à l'information en matière culturelle, entendu comme l'accès notamment économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel;
- d) la participation à la culture, entendue comme la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles;
- e) la liberté de choix de ses appartenances et référents culturels;
- f) le droit de participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et programmes, et à la prise de décisions particulières en matière culturelle

## Travailler en Centre d'Expression et de Créativité – Le décret de 2009

Article 1 : mener « des actions favorisant le **développement culturel des individus et des groupes par l'expression et/ ou la créativité**, par la mise en œuvre de pratiques artistiques telles que définies à l'article 3, afin qu'il puissent se projeter, inventer et participer à la vie sociale et culturelle. La démarche des associations visées par le présent décret s'inscrit dans une perspective **d'émancipation sociale** et culturelle et favorise **l'expression citoyenne** ».

## Travailler en Centre d'Expression et de Créativité – Le décret de 2009

Mention des :

« Public spécifique » : personnes vivant dans des situations de grande précarité ou personnes dont il est établi médicalement qu'elles présentent un handicap mental, une maladie mentale grave ou un handicap physique ;

« Personne vivant dans des situations de grande précarité » : les personnes, familles ou groupes de personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si limitées qu'elles sont exclues du niveau de vie minimal reconnu comme acceptable par l'État où ils vivent ;